

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 31/05/2022

Délibération n° DE-0029-2022

Objet : Carte d'achat prolongation

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibération n° DE-0010-2018 du 8 février 2018, le Conseil d'administration a adopté le principe de la carte d'achat proposé par la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Il est rappelé que la carte d'achat est utilisée pour le règlement direct des frais de transport et d'hébergement par l'établissement dans le cadre de déplacements professionnels des administrateurs ou des agents du Centre de Gestion et permet d'obtenir des tarifs avantageux.

La mise en œuvre et les économies réalisées durant la période écoulée sont complètement satisfaisantes.

Le contrat liant le Centre de Gestion avec la Caisse d'épargne sera échu au 31 mai 2022.

Il est proposé au Conseil d'administration de renouveler la solution actuelle pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2022 (durée maximale).

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE

- le renouvellement du contrat de carte d'achat avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes,

AUTORISE

- le Président à signer les documents contractuels entre le Centre de Gestion et la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes,
- et à actualiser la désignation du gestionnaire de la solution et les porteurs de carte d'achat au sein de l'établissement.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 31 mai 2022.

Le Président,



Roger RECORIS
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **01 JUIN 2022**

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**